

## Conditions générales de vente conformes à son activité

Cette formation pratique permet de comprendre les différentes normes et les règles juridiques applicables aux secteurs d'activités des professionnels libéraux. Elle permet également d'élaborer des conditions générales de vente claires et précises, qui protégeront à la fois l'entreprise et les clients.

### Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de construire des Conditions Générales de Vente (CGV) conformes et adaptées à son activité.

### Objectifs pédagogiques :

- Identifier les clauses obligatoires
- Identifier les clauses facultatives
- Identifier les clauses noires
- Composer des CGV conformes à son activité

### Prérequis :

Disposer d'un ordinateur et d'une connexion Internet haut-débit (formation en distanciel).

Pas de connaissances particulières requises.

### Durée et horaires :

1 demi-journée soit 3h soit de 9h00-12h00

### Moyens pédagogiques et méthodes utilisées :

Suivi et évaluation : Méthode active et participative

Énoncés théoriques - Exercices d'application - Le stagiaire est évalué en fin de formation

Support pédagogique remis en fin de formation

### Public :

Professionnels Libéraux et leurs salariés

### Contenu de la formation :

Matin (9h00-12h00)

#### **Les fondamentaux**

- Les CGV/CGPS, c'est quoi ?
- Qui est concerné ?
- « BtoC » et « BtoB »
- Le cadre juridique
- Pourquoi est-ce important ?

### Les différentes clauses

- Les clauses obligatoires
- Les clauses facultatives
- Les clauses abusives

### Mise en pratique

- Le bon usage des CGV
- Savoir utiliser et adapter les différentes clauses

### Modalités d'évaluation :

À l'issue de la formation, une évaluation des acquis de type formative est réalisée, suivie d'une grille d'évaluation du niveau de satisfaction de l'action.

### Intervenant :

Thomas LOPEZ, Dirigeant/ Juriste consultant et formateur

### Modalités et délais d'accès :

La pré-inscription se réalise sur notre site web.

L'inscription est validée à réception des pièces complémentaires demandés.

Un e-mail est envoyé afin de confirmer la formation accompagnée du livret d'accueil apprenant, les CGV et le règlement intérieur (disponibles en téléchargement sur notre site web)

### Tarifs

L'ORIFF-PL s'occupe de la demande de prise en charge auprès du FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

**2 jours** par année civile, pris en charge par le FIF-PL, si le code APE de votre activité relève de ce fonds de formation.

### Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous renseigner sur les conditions d'accès à notre formation auprès du référent handicap, Madame Kristel Malléjac.

### Contact

Pôle Formation de l'ORIFF-PL  
285, rue Alfred Nobel  
34000-MONTPELLIER  
04.67.69.75.14  
[formation@oriffplr.com](mailto:formation@oriffplr.com)